

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 2

Artikel: L'élevage apicole
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cation n'est qu'accidentelle ; elle ne s'est produite que par l'intervention de l'apiculteur et de plus, elle n'est que momentanée. Placez dans une ruche vide un essaim d'abeilles nées en cellules identiques, laissez-les construire leurs rayons naturellement ; automatiquement, elles reprendront les dimensions naturelles des cellules, ce qui prouve que l'abeille est inapte à modifier son activité ; ses méthodes sont immuables ; jamais elle n'aura l'intention d'en créer d'autres ; ses facultés ont été acquises sans éducation préalable, elles sont héréditaires et innées.

Abstraction. Avançons dans l'analyse de l'acte intellectuel. Des sensations, des images perçues, l'abeille peut-elle se dégager, s'affranchir et en retirer des idées de classes, de qualités, en un mot sait-elle abstraire ? L'abstraction traverse trois degrés successifs :

- 1° Je puis connaître le donné sensible sous divers aspects ; par exemple sous l'aspect que c'est bon, que c'est chaud.
- 2° De là je puis avoir dans mon esprit la notion de bonté, de chaleur.
- 3° Ces notions, je puis les appliquer aux autres êtres matériels.

L'abeille ne perçoit que des excitations sensibles ; pour abstraire, il faut faire attention, ce qui n'existe pas chez elle. Des trois degrés, elle ne connaît guère que le premier, mais sous une forme spontanée ou passive. Le donné sensible s'impose à elle comme tel, la connaissance sensible est uniquement subie tandis que l'homme n'est pas que passif à cette connaissance, il peut réagir activement et cela en raison de la forme *a priori* d'espace et de temps qu'il a dans l'esprit mais que l'abeille ne possède pas. Elle distingue la saveur sucrée du nectar qu'elle butine, du miel qu'elle a mûri, du sirop qu'on lui distribue mais il s'agira toujours d'une qualité tombant sur l'un de ses sens et toujours liée à l'objet concret. Passer de là à isoler la qualité de l'objet même, à tirer une notion et à l'appliquer à d'autres objets, ce lui est impossible car, pour ces deux opérations, il est nécessaire qu'elle réagisse activement à la connaissance sensible, qu'elle compare, qu'elle raisonne, ce dont elle n'est pas capable comme nous le prouverons par la suite.

L'élevage apicole

par Frère Adam, de l'abbaye de Buckfast

Suite des articles parus dans les Nos 8, 9, 10, 11, 12 de 1955 et No 1 de 1956

Je voudrais ici parler d'un facteur extrêmement important dans notre effort d'élevage en corrélation avec le contrôle du rendement. Ce facteur, peu apparent, c'est la grandeur du nid à couvain. Un

exemple va immédiatement illustrer son importance au point de vue rendement. L'an dernier, notre récolte de miel de bruyère atteignit 8 tonnes. Elle en aurait certainement fait 11 et plus n'était que, par malheur, durant mon absence, les colonies n'ont pas disposé de l'espace voulu. L'apiculteur professionnel le plus fort d'Angleterre avait 960 colonies à la bruyère. Sa récolte fut de 11 tonnes. Comme toutes ses populations étaient pourvues de reines de notre lignée, la forte différence lui parut tout d'abord incompréhensible. L'année précédente, il avait déjà noté une différence, mais jamais elle n'avait atteint la proportion de cette saison 1952. Cet apiculteur expérimenté dut bien se rendre à l'évidence : la cause résidait uniquement dans la différence de contenance des nids à couvain. Les siens comportaient 13 cadres du type anglais 35×20 cm. et les nôtres 12 cadres Dadant de 43×25 cm. chacun, soit approximativement le double comme contenance. Evidemment, malgré la même lignée, ses populations ne pouvaient jamais atteindre la force des nôtres. A tel point qu'il nous voyait obtenir des rendements non pas doubles mais presque triples des siens, preuve de cette capacité de rendement des plus grosses populations qu'on connaît de longue date.

Un nid à couvain restreignant la capacité de ponte de la reine empêche le complet développement et, nécessairement, la pleine capacité de rendement de la colonie. Restreindre ramène la puissance propre des populations à un niveau approximativement correspondant, et par suite, des rendements maxima s'excluent. D'autre part, comment juger encore de la capacité de rendement, puisque celle-ci, du fait que la force de la population est ramenée à quelque chose de moyen, ne peut être estimée qu'avec peine ? Il y a grand risque de tirer de là des conclusions erronées au plus haut point.

Outre la récolte de miel, le nid à couvain de la Dadant nous a ménagé une foule d'enseignements précieux quant à la valeur des divers procédés d'élevage. Dans un nid volumineux, tout dommage que la reine aurait subi au cours de son développement se manifeste aussitôt, ce qui n'est pas le cas dans un nid peu étendu. Dans ce dernier, nombre de méfaits de l'éleveur restent voilés dans l'obscurité et passent inaperçus, l'étroitesse du nid restreignant de toute manière, et considérablement, la fécondité de la reine.

De toute façon, il y a quantité d'impondérables, échappant à tout compte et devant lesquels nous sommes impuissants, qui jouent un rôle important dans la production du miel. Là où, par-dessus le marché, l'indication-maîtresse, c'est-à-dire le développement maximum, est soumis à limitation, évaluer avec certitude le rendement devient impossible. Avec le temps, des progrès seront obtenus en ce qui concerne telle propriété évidente comme la douceur, la tendance à essaimer, la résistance à la maladie, etc., mais ces acquisitions s'accompagnent d'une perte de rendement. Lorsqu'il y a restriction per-

manente du développement maximum, de quelque manière que ce soit, le rendement, couronnement de l'élevage, se dérobe à nos efforts.

Je me rends bien compte, naturellement, qu'un nid à couvain illimité ne se recommande pas dans n'importe quelle région, particulièrement si une miellée précoce constitue la seule et unique récolte.

Sélection des sujets à élever. — Comme il l'a été dit à maintes reprises, tous nos efforts en élevage — comme en apiculture en général — tendent à éliminer tout hasard, tout mécompte, dans la mesure où c'est pratiquement réalisable. Redoubler de précautions s'impose quand il s'agit d'une chose aussi importante que de décider du choix final des sujets d'élevage.

Le rendement maximum mis au premier plan, bien entendu, ne constituera cependant pas l'unique facteur pris en considération. Par exemple une productivité remarquable peut se trouver liée à une certaine agressivité — pas nécessairement exagérée. Eh bien, une colonie de l'espèce, ou sa reine, ne seront pas retenues pour l'élevage, à moins que ne soient présentes concurremment (et à un degré particulier) des propriétés désirables faisant contrepoids. Pas de règle fixe d'application générale, donc, mais bien décision prise en fonction de chaque cas. Une connaissance précise et préalable des qualités de chaque race et lignée est indispensable pour bien choisir. En cette matière, on attache beaucoup d'importance à une sorte de « doigté » ; je ne m'y fierais pas trop. Si ma longue expérience m'a appris quelque chose, c'est bien qu'il est impossible de déterminer à l'avance, de façon certaine, quelle sera en fin de compte la valeur d'une reine. Nous ne disposons pas de moyen ni d'indication nous permettant de distinguer parmi un lot de reines à performances identiques celle qui recèle la plus grande valeur en fait d'élevage. Seul le contrôle de la progéniture nous le dira. Aussi faisons-nous chaque année notre élevage sur un nombre de sujets. Par expérience, nous savons que, dans ce nombre, il y a toujours une reine dont la progéniture surpassera celle des autres, que ce soit pour le rendement ou pour toute autre qualité. Et je rappelle l'exemple de ces 22 colonies dont les reines provenaient d'une même éleveuse et dont la récolte dépassait de 20 kgs notre moyenne de 72,5 kgs. Le contrôle de la descendance garantit en outre qu'on n'est pas, en élevage, engagé sur une fausse piste. Sans doute, il y a aussi des ratés dans les sujets retenus comme éleveurs, quelque prudent qu'on ait été, mais les premiers contrôles comparatifs de la progéniture les révèlent immédiatement et nous évitent des mécomptes toujours à craindre. La tentation est là, bien sûr, car on voudrait opérer la réunion du meilleur avec le meilleur, mais quelle présomption n'y a-t-il pas, et quelle folie, à s'engager sans contrôle de la descendance, en décidant

du meilleur sujet « au doigté ». C'est impardonnable de la part de n'importe quel éleveur.

Vers 1918 parut en Angleterre une petite brochure intitulée : « Let the bees tell you » (*Laissez les abeilles vous le dire*) traitant de l'élevage sans grands mots, mais avec un sens pratique remarquable. L'auteur mettait l'accent sur la nécessité de ne rien imposer aux abeilles : c'est à elles à nous indiquer la réponse et la solution de tout problème.

Ceci, appliqué à mon propos, se traduirait : « que la décision ressorte du contrôle et des rapprochements opérés sur l'élevage de la progéniture ». C'est la voie la plus sûre et le secret de tout succès. En dehors de là, il n'y a que jeu de hasard et, en matière si complexe, c'est sans espoir.

La vérité du précepte s'applique tout aussi bien aux sujets d'élevage et aux colonies qui auront à fournir les faux-bourçons. Déterminer à l'avance la colonie qui possède des mâles possédant la meilleure hérédité est impossible. La fécondation artificielle a mis en lumière un tas de particularités des mâles dont on n'avait guère notion jusqu'alors. Dans le cas des mâles, il ne peut, hélas, être question de contrôles et de comparaisons. Il faudrait pour cela toute une série de stations d'élevage. Là réside incontestablement le point le plus faible touchant l'élevage des abeilles.

L'appréciation des colonies à mâles se réduit à l'examen de la succession des ascendants maternels. On attribue aux mâles la capacité héréditaire de performance des colonies dont ils sont issus. Leur condition héréditaire correspond à celle de leur mère, sans restriction quelconque et l'héritage maternel correspond, lui, aux qualités et performances de leurs sœurs, les ouvrières de la colonie-mère dont provient la reine. Les performances des ouvrières présentes dans la colonie à mâles — qui sont des demi-sœurs de ceux-ci — ne peuvent être prises en considération pour juger de la valeur des mâles au point de vue élevage. Nous en tenons néanmoins compte dans le choix final des colonies à mâles.

Un contrôle et des comparaisons, en vue de déterminer la valeur certaine d'un faux-bourçon donné, sont pratiquement irréalisables. Par suite, nous manquons de repères positifs de la valeur, au point de vue élevage, des sujets pères. Les particularités physiques ne nous donnent d'indication que quant à la pureté raciale.

Ne pouvant déterminer à l'avance avec sûreté quelle colonie va donner les mâles les plus conformes en fait d'hérédité, nous nous exposerions à un trop grand risque en n'ayant qu'une colonie à mâles par station d'élevage, sans préjudice de tous les autres inconvénients que cela comporte. Sous ce rapport, il y a bien trop de choses qu'on regarde comme évidentes et qu'on laisse au hasard. Si le malheur veut que, en dépit de toutes les précautions mises à la choi-

sir, l'unique colonie à mâles soit médiocre au point de vue de l'élevage — ce qui, faute de comparaisons précises est difficile à établir — le mal est déjà fait sans qu'on puisse y pallier, plus que probablement avant que nous nous en soyons même aperçu.

Nous tournons la difficulté, problème le plus grave de l'élevage apicole, en ne nous en remettant pas à une seule colonie à mâles, mais en en utilisant toujours trois ou quatre. Les sujets maternels de ces colonies sont naturellement sœurs, et ce qui a pu être sélectionné de mieux parmi cent ou deux cents colonies, toutes pourvues de reines provenant de la même reine éleveuse. Cette élite n'en comportera pas moins des sœurs non absolument identiques entre elles dans leur conditionnement héréditaire. Par suite, la descendance femelle de ces quatre groupes de mâles voit se produire une variation additionnelle, et une sélection améliorée est rendue possible. La consanguinité n'est pas exagérément poussée. En outre le nombre des mâles à la station est quadruplé, d'où plus de choix, et la fécondation est plus rapide et plus certaine. Il faudrait une malchance vraiment incroyable, pour que les colonies à mâles s'avèrent toutes ou en majorité médiocres. Quoi qu'il en soit, on procédera à des comparaisons ici aussi. A intervalles, les colonies à mâles seront alternées, durant la période d'élevage, avec d'autres de lignée différente.

Malgré ce que nous venons d'exposer, lorsque nous faisons des essais spéciaux de croisement, nous n'utilisons qu'un nombre donné de mâles, dont chacun est individuellement sélectionné. Nous en prenons alors environ 25 par reine, mais jamais moins de 2500 en tout. Ce procédé particulier nous a donné déjà des résultats intéressants à portée économique, sans parler d'indications purement scientifiques recueillies concurremment. Il s'agit là d'une pratique insolite qui se justifie en vue d'essais spéciaux.

Fécondation artificielle. — Elle a certainement une valeur scientifique, mais à peine une portée pratique de quelque envergure. De fait, même les indications scientifiques qui en découlent n'ont qu'une étendue limitée. Tant qu'il n'y a pas possibilité d'obtenir un résultat approximativement aussi satisfaisant avec la semence d'un unique mâle, ce procédé perd toute l'essence de sa valeur pour ce qui est de l'étude de la marche de l'hérédité.

Plurifécondation. — La question de la fécondation multiple dans la nature et de son importance en élevage est étroitement liée à ce problème que nous venons de traiter ci-dessus. Indubitablement, il y a fécondation répétée plus souvent qu'on ne le pensait jusqu'ici. Cependant la preuve indéniable n'a pas encore été produite que, là où il y a plurifécondation, chaque fécondation en soi a été, en tout ou au moins en partie, effective. A mon avis, les constatations américaines n'ont pas une valeur générale. Les observations, suivant compte rendu original, ont été faites sur une lignée d'*Aurea* consan-

guine dont les mâles étaient plus que probablement affectés de stérilité. Les proportions numériques devant démontrer la plurifécondation effective ne concordent en outre pas sur un point important.

La répétition de la fécondation n'est pas la norme, mais bien l'exception chez l'abeille. Elle est le signe, l'indication de quelque anomalie. La stérilité des faux-bourçons est, probablement, non seulement héréditaire mais encore déterminée par l'élevage.

Comme preuve que la plurifécondation n'est pas si générale, voici un cas expérimental : Le 19 mai 1945, éclosion d'environ 500 mâles à notre station. Les semaines précédentes avaient été excellentes comme temps, mais celui-ci devint subitement mauvais, précisément ce 19 mai, et resta pluvieux et froid constamment jusqu'au 13 juin. Ce jour-là fut clair et sans nuages, avec cependant un frais de Nord-Ouest. Ce fut le seul jour où il y ait eu possibilité de fécondation, car les trois jours suivants furent de nouveau nuageux et pluvieux. Le 17, amélioration et, enfin, le 18, pour la première fois, il fit réellement chaud. Le 18 juin, environ 90 % des reines étaient en ponte. Une fécondation répétée avait été ici presque exclue.

(*A suivre*).

RAPPORTS - CONFÉRENCES - CONGRÈS

RAPPORT

*sur l'activité de la Caisse d'assurance vols et déprédations
ainsi que sur celle de l'assurance responsabilité civile de
la Société romande d'apiculture en 1955*

A. *Vols et déprédations*

Cas annoncés : 9.

Cas liquidés : 2.

Cas non liquidés : 2.

Cas causé par la troupe : 1.

Cas causés par les éléments naturels, fermeture du trou de vol, etc., non assurés : 4.

Par canton, les cas se répartissent comme suit : Valais 2, Fribourg 2, Jura 2, Neuchâtel 2 et Vaud 1.

B. *Responsabilité civile*

Cas annoncés : 20.

Cas liquidés par paiement de l'indemnité demandée : 9.

Cas non liquidés : 3.

Cas non admis : 8.